

# Table ronde du ministre sur Parcs Canada 2008

Le ministre responsable de Parcs Canada est tenu de convoquer à une table ronde, tous les deux ans, des personnes intéressées par les questions dont l'Agence est responsable, aux termes de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (décembre 1998). Cette Table ronde est un mécanisme de base pour les Canadiens qui veulent conseiller le ministre sur le rendement de l'Agence et les responsabilités de celle-ci. Le ministre est tenu de donner suite aux recommandations formulées à la table ronde dans les 180 jours.

La plus récente Table ronde du ministre sur Parcs Canada a eu lieu le 4 février 2008 au Bureau national de Parcs Canada à Gatineau (Québec). Les participants ont eu la possibilité de formuler des commentaires directement au ministre de l'Environnement, l'honorable John Baird, et au directeur général de l'Agence Parcs Canada, Alan Latourelle.

La Table ronde du ministre sur Parcs Canada, les consultations publiques continues sur les plans directeurs ainsi que les autres activités de mobilisation du public portant sur les enjeux liés aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux et aux aires marines nationales de conservation constituent des mécanismes clés grâce auxquels la population canadienne peut contribuer à la gestion des lieux patrimoniaux du Canada.

La participation du public aux activités de consultation permet à Parcs Canada de mieux refléter les valeurs et les souhaits des Canadiens dans l'exécution de son mandat. Les commentaires entendus lors de la Table ronde du ministre 2008 seront pris en considération dans la planification stratégique de 2009-2010.

Le ministre de l'Environnement a répondu directement aux participants à la Table ronde du ministre et sa réponse est publiée ici afin que le public ait accès aux résultats de cette importante activité de consultation.

---

## **RÉPONSE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT AUX COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA TABLE RONDE DU MINISTRE SUR PARCS CANADA TENUE LE 4 FÉVRIER 2008**

Au nom de la population canadienne, Parcs Canada administre 42 parcs nationaux, 3 aires marines nationales de conservation et 158 lieux historiques nationaux. L'Agence est fière d'être responsable de ces lieux patrimoniaux, de les protéger et de les mettre en valeur pour l'appréciation et le bénéfice des Canadiens, tout en veillant à ce que ces endroits remarquables demeurent intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada enregistrent chaque année quelque 22 millions de visites. L'Agence soutient 38 000 emplois directs au sein de la population canadienne, dans plus de 460 communautés.

De plus, Parcs Canada encourage et appuie la protection de l'intégrité commémorative de 777 lieux historiques nationaux qui appartiennent à des tiers et sont gérés par eux.

## 1. Création de lieux patrimoniaux

---

- À titre de ministre responsable de Parcs Canada, je me suis personnellement engagé envers la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique de notre pays.
- Cet engagement s'est exprimé par diverses initiatives de notre gouvernement, notamment :
  - L'agrandissement massif de la réserve de parc national Nahanni
  - La mise à part de terres dans la région du Sahtu dans les Territoires du Nord-Ouest, une étape importante vers la création de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh
  - La mise à part de 33 500 km<sup>2</sup> de terres à proximité du bras Est du Grand lac des Esclaves, en vue de la création du parc national Thaydene Nene
  - Un fonds de 5 millions de dollars pour voir à la protection à long terme du lieu historique national Sahoyúé -7ehdacho, au Grand lac de l'Ours.
  - La création de l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur
  - 3 millions de dollars pour la restauration du parc Stanley, à Vancouver, et du parc Point Pleasant, à Halifax
  - La mise à part de 15 000 km<sup>2</sup> de terres dans la zone de la rivière Ramparts et ses zones humides
  - La protection de la forêt pluviale Great Bear
  - 225 millions de dollars pour protéger des terres par l'entremise de Conservation de la nature Canada
- Parcs Canada continuera de concentrer ses efforts sur son but à long terme de parachever ses réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.
- Parcs Canada s'engage à simplifier et à accélérer le processus d'établissement de parc, là où c'est possible, en fournissant à ses partenaires et au public un échéancier clair quant à la tenue des études de faisabilité et en cherchant à négocier les ententes sur une période de deux ans.
- Parcs Canada actualisera son processus d'établissement de parcs de façon stratégique afin qu'il soit davantage axé sur les étapes clés, telles les études de faisabilité et la négociation des ententes, en vue d'obtenir des résultats.
- Parcs Canada adoptera une approche intégrée pour mieux arriver à comprendre le contexte écologique, social et culturel de la zone à l'étude.
- Parcs Canada continuera de renforcer ses liens avec les autres gouvernements, les groupes autochtones, les collectivités, les intervenants concernés et le public canadien.
- Parcs Canada évaluera l'appui du public pour chaque nouveau projet de parc national ou d'aire marine nationale de conservation et nouera des liens positifs et durables afin de permettre le succès des études de faisabilité et des négociations des ententes d'établissement.
- En matière d'établissement et de gestion des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, Parcs Canada continuera d'utiliser une approche axée sur les grands écosystèmes en tenant compte de la connectivité, et plus particulièrement des couloirs de migration reliant les aires protégées. L'Agence conclura des partenariats avec des organismes de conservation, des organismes provinciaux et territoriaux voués aux parcs et d'autres ministères fédéraux en vue de promouvoir la connectivité et les couloirs de migration entre les aires protégées.
- En ce qui concerne plus particulièrement le milieu marin, Parcs Canada travaillera dans le cadre de la Stratégie fédérale sur les aires marines protégées pour faire la promotion des réseaux d'aires marines.
- Parcs Canada accroîtra ses efforts pour s'appuyer davantage sur le savoir traditionnel dans la prise de décisions et pour tenir compte des retombées économiques éventuelles, notamment en mettant en place un effectif représentatif de la population autochtone

régionale dans les nouveaux parcs ou les nouvelles aires marines nationales de conservation.

## **2. Conservation des ressources patrimoniales**

---

- Parcs Canada continuera de participer à l'élaboration de lois fédérales visant à protéger tous les lieux historiques nationaux du Canada appartenant au gouvernement fédéral.
- Parcs Canada examinera les options pour la mise sur pied d'un programme visant à conserver les lieux patrimoniaux et évaluera les besoins pour d'autres incitatifs fiscaux en matière de patrimoine bâti ainsi que la faisabilité d'une telle mesure.

## **3. Appréciation et compréhension du public**

---

- Parcs Canada fera la promotion du rôle que les lieux patrimoniaux peuvent jouer au sein de la communauté. En collaborant avec des organismes voués au patrimoine et à l'environnement, avec le milieu artistique et culturel et avec d'autres intervenants, Parcs Canada offrira l'occasion aux Canadiens d'en apprendre davantage sur les lieux patrimoniaux naturels et culturels du Canada et de tisser des liens personnels avec ceux-ci.
- De plus, Parcs Canada communiquera avec les nouveaux Canadiens dans le cadre du processus de citoyenneté et d'installation au pays et encouragera la participation des communautés et des intervenants ethnoculturels aux nouvelles désignations de personnalités, de lieux ou d'événements d'importance historique nationale.
- Parcs Canada élaborera un cadre qui permettra au savoir traditionnel autochtone de contribuer de façon significative à tous les aspects de la planification et de la gestion des parcs et qui encouragera les peuples autochtones à rétablir un lien avec des paysages culturels traditionnels.
- Dans ce cadre, Parcs Canada cherchera à susciter l'engagement des peuples autochtones en établissant, dans un délai de cinq ans, des relations consultatives avec ceux-ci pour chaque parc national. Grâce à ces relations, il sera possible de déterminer l'étendue des structures de collaboration possibles, selon les contextes juridiques et culturels propres à chaque groupe autochtone.

## **4. Expérience du visiteur**

---

- Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux appartiennent à toute la population canadienne. Parcs Canada facilite pour les Canadiens les occasions de connaître des expériences significatives dans des endroits vraiment remarquables, tout en veillant à en conserver l'intégrité écologique et commémorative.
- Parcs Canada fera mieux connaître les lieux patrimoniaux nationaux du Canada en précisant clairement le positionnement de son image de marque et en mettant en œuvre, à l'échelle du pays, des plans nationaux de communication et de marketing.
- Parcs Canada élaborera et mettra en œuvre une série complète d'outils visant à offrir aux visiteurs les meilleures occasions possibles de découvrir ses lieux patrimoniaux, d'en profiter et de tisser des liens personnels avec ceux-ci. Ces occasions seront élaborées en tenant compte des valeurs sociales des visiteurs, de leurs désirs, de leurs attentes et de leurs besoins.
- Parcs Canada améliorera ses installations, ses produits et ses services actuels pour les visiteurs et en concevra de nouveaux. En collaboration avec divers partenaires, l'Agence améliorera et diversifiera l'offre d'hébergement, investira dans les sentiers d'avant-pays et augmentera le nombre de produits d'interprétation pertinents offerts aux visiteurs.

- Parcs Canada favorisera les possibilités économiques et touristiques autochtones en lien avec des expériences culturelles autochtones authentiques.
- En vue d'appuyer la mise en œuvre du concept d'expérience du visiteur, Parcs Canada offrira à son personnel une formation ciblée. L'embauche et les outils organisationnels seront aussi améliorés afin de mieux soutenir les expériences offertes aux visiteurs.

## **5. Infrastructure des lotissements urbains et des routes de transit**

---

- Nous savons que les infrastructures de Parcs Canada vieillissent, à l'instar d'autres biens municipaux, provinciaux et fédéraux. Parcs Canada continuera de tenir compte d'un large éventail de facteurs, comme la santé et la sécurité, les expériences offertes aux visiteurs et l'intégrité écologique et commémorative, au moment de prendre des décisions sur les investissements à l'appui de son mandat.
- Le processus de planification des immobilisations de l'Agence comprend des critères de sélection de projets fondés sur l'évaluation du risque, y compris en matière de santé et sécurité, de responsabilité financière et juridique et d'urgence des investissements, ainsi qu'une évaluation des incidences qui permet d'assurer un équilibre adéquat entre ces critères de sélection et l'expérience du visiteur.
- Afin de maintenir et d'améliorer les routes de transit, Parcs Canada continuera de solliciter des fonds auprès de toutes les sources possibles de financement d'infrastructure.
- Parcs Canada s'engage à gérer ses activités de façon exemplaire afin de protéger la qualité de l'air et de l'eau et de promouvoir une utilisation durable des terres. Cet engagement s'applique aussi à nos partenaires et aux exploitants dans les aires patrimoniales protégées. Les baux avec des tiers exploitants exigent désormais le même niveau de conformité aux lois, politiques, directives et procédures fédérales environnementales que celui dont on s'attend de la part de Parcs Canada. L'Agence continuera de collaborer avec les partenaires et les intervenants en vue d'améliorer son rendement environnemental et de mettre en œuvre des approches axées sur le tourisme durable

## **International**

---

- L'Agence élabore actuellement un plan stratégique pour l'ensemble de son organisation afin d'orienter ses activités internationales. De plus, elle est à mettre sur pied un petit Secrétariat des programmes internationaux qui aura comme mission de coordonner et d'appuyer ces activités.
- La mise en œuvre du plan stratégique et du Secrétariat permettra à Parcs Canada d'atteindre un niveau stratégique et ciblé d'engagement international qui répondra à ses besoins tout en contribuant aux priorités du gouvernement fédéral.
- Parcs Canada est à renouveler son protocole d'entente 1998-2003 avec le U.S. National Park Service sur « La coopération en matière de gestion, de recherche, de protection, de conservation et de mise en valeur des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux », et continuera d'examiner les possibilités de collaboration dans ce contexte.